

SFR : plan de départs volontaires acté, grève en perspective

Patrick Drahi le voulait et il l'a eu. Après avoir « assaini » la situation financière de « [la fille à papa](#) », le tycoon des télécoms était pressé de passer à l'étape suivante, dégraisser le sureffectif de la SFR. Après sa petite phrase aux États-Unis, la direction de SFR, Michel Combes en tête a préparé le terrain vis-à-vis de la représentation nationale lors d'une audition à l'Assemblée Nationale. Et puis tout s'est accéléré la semaine dernière avec la présentation aux syndicats d'un plan de départs volontaires, baptisé « New Deal ». Après une convocation chez la ministre du Travail, qui impuissante, a rappelé à SFR de respecter son engagement de sauvegarde de l'emploi jusqu'en juillet 2017, les syndicats et la direction ont planché pendant plusieurs jours et plusieurs nuits pour aboutir à un accord.

Cet accord prévoit deux plans de départs successifs. Le premier concerne la branche distribution qui va perdre 1000 personnes d'ici la fin de l'année. Ce plan était déjà acté, car la branche distribution ne faisait pas partie de l'engagement de garantie de l'emploi courant jusqu'à juillet 2017.

Un second plan dit de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) va être ouvert à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2017 et concernera 4 000 personnes. En septembre prochain, la direction de SFR doit donner ses orientations stratégiques et son organisation. Les salariés pourront ainsi se positionner par rapport à cette future organisation. S'ils décident de partir, l'accord prévoit une indemnisation de 2,5 mois de salaire par année d'ancienneté. Une prime généreuse qui devrait coûter selon nos confrères des Echos entre 400 et 600 millions d'euros pour SFR. Le groupe planche sur des réductions de coût de 400 millions par an dès 2017.

Syndicats majoritaires valident, les minoritaires contestent

A noter que les syndicats majoritaires chez SFR, Unsa et CFDT ont signé l'accord, mais pas les autres syndicats, CFE-CGC, CFTC et CGT qui contestent cet arrangement. Les deux syndicats majoritaires se sont attachés à obtenir des garanties sur certains points. Ainsi, ils voulaient sécuriser l'emploi en région. « *Les salariés dont le poste sera supprimé mais qui ne veulent pas quitter le groupe pourront être reclassés dans le bassin d'emploi concerné* », explique Fabrice Pradas, délégué syndical central de l'UNSA, au Monde. De même, ils ont obtenu des garanties pour le personnel qui serait externalisé dans d'autres entités d'Altice, « La garantie d'emploi suit les salariés. Et si la structure extérieure était amenée à réduire ses effectifs, SFR devrait compenser en interne », complète le syndicaliste.

Les syndicats ont surtout obtenu la garantie qu'il n'y aurait pas de licenciements secs jusqu'en 2019. Mais les syndicats minoritaires soulignent qu'une clause dans le « New Deal » prévoit que si un « *changement substantiel* » se déroule dans le monde des télécoms, à l'image du rachat d'un opérateur par un autre, les conditions de l'accord seront levées et un nouveau plan social pourra

être réalisé. Certains syndicats appellent à une mobilisation pour le 6 septembre prochain.

A lire aussi :

[SFR pressé de licencier, les syndicats contestent](#)

[SFR, vers une saignée salariale de 5000 emplois en 2017 ?](#)

crédit photo © Patrick Tourneboeuf